

Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre Chypre, carrefour méditerranéen à l'aune de l'héraldique. Les

armoiries du roi Hugues IV de Lusignan (1324-1359)

Auteur Simon ROUSSELOT

Publié dans Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne

Date de publication mai 2021

Pages 11 p.

Dépôt légal ISSN 2606-3972 (2^e trimestre 2021)

Copy-rightSociété française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France

Directeur de la publication

Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article

Simon ROUSSELOT, « Chypre, carrefour méditerranéen à l'aune de l'héraldique. Les armoiries du roi Hugues IV de Lusignan (1324-1359) », Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne, 2021-7, mai 2021, 11 p.

http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS W 2021 007.pdf

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur: Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef: Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Conseiller de la rédaction : Laurent Macé

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault, Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre), John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen), Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne), Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie SIRET 433 869 757 00016

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

RFHS-EL 2021-n°7 mai 2021

Chypre, carrefour méditerranéen à l'aune de l'héraldique. Les armoiries du roi Hugues IV de Lusignan (1324-1359)

Simon ROUSSELOT

Lorsqu'Amaury I^{er} de Lusignan, roi de Chypre depuis un an, se remaria en 1198 avec la reine Isabelle de Jérusalem, veuve d'Henri II de Champagne, il devint roi *iure uxoris* de Jérusalem¹. C'était la première fois que les deux couronnes étaient associées². Néanmoins, lorsqu'il mourut en 1205, elles furent de nouveau séparées. En 1268, l'exécution de Conrad V de Hohenstaufen eut pour conséquence l'extinction de la branche aînée de la famille royale hiérosolymitaine. C'est donc à Hugues III de Lusignan, roi de Chypre depuis 1267 et descendant par sa grand-mère maternelle de la reine Isabelle et d'Henri de Champagne, que le titre échut³. L'association des deux couronnes fut définitive le 24 septembre 1269 lorsqu'Hugues fut couronné roi de Jérusalem dans la cathédrale de Tyr⁴. Le soin apporté à conserver et à faire usage de ce titre montre que l'île était un carrefour méditerranéen incontournable et que les Lusignan, contestés à de multiples reprises à l'intérieur et à l'extérieur de leur royaume, ont emprunté aux codes du pouvoir en usage à la fois en Occident et en Orient pour renforcer leur légitimité. Dans cette optique, l'héraldique se présente comme une solution à des problèmes géopolitiques.

On ne peut dater avec précision l'apparition de l'utilisation conjointe des armes du royaume de Chypre, un burelé d'argent et d'azur au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, brochant, et celles du royaume de Jérusalem, d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même. Une de leurs premières illustrations se trouve dans le célèbre Armorial Le Breton, réalisé à la fin du XIII^e siècle, qui représente

Je tiens à remercier chaleureusement Nicolas Vernot pour sa relecture attentive, ses remarques pertinentes et son soutien sans faille lors de la rédaction de cet article.

^{1.} Peter W. Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades 1191-1374*, New York, 1994 [1991], p. 33.

^{2.} Si Guy de Lusignan, le frère d'Amaury, a bien été roi de Jérusalem, il n'a, en revanche, jamais été roi de Chypre mais seulement seigneur de l'île. Voir Gilles GRIVAUD, « Les Lusignan et leur gouvernance du royaume de Chypre (XII^e-XIV^e siècle) », dans *Gouvernance européenne au bas Moyen Age. Henri VII de Luxembourg et l'Europe des grandes dynasties. Actes des 15^{es} Journées lotharingiennes*, Luxembourg, 2008, p. 352.

^{3.} Edbury, The kingdom of Cyprus... (voir n. 1), p. 36.

^{4.} GRIVAUD, « Les Lusignan... » (voir n. 2), p. 351.

les armoiries du roi de Chypre écartelées avec Jérusalem aux 1 et 4 et Lusignan-Chypre⁵ aux 2 et 3 (*fig. 1*)⁶. Il faut néanmoins préciser que l'armorial a été retouché au XV^e siècle : la réalisation de ces armoiries peut donc être plus tardive. À l'inverse, d'autres armoriaux, comme l'armorial Wijnbergen⁷ daté des environs de 1280 (*fig. 2*), montrent que les armoiries du roi de Chypre n'étaient à cette époque composées que du lion couronné des Lusignan-Chypre.





Armoiries du roi de Chypre dans l'Armorial Wijnbergen
 (KBR, fonds Goethals, ms. 2569, fol. 35 r)
 Tous droits réservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles.
 Armoiries des rois de Chypre (à gauche) et d'Armérie (à droite) dans l'Armorial Le Breton (ANF, AE/I/25/6, fol. 4).
 Tous droits réservés aux Archives nationales (Paris)

Si l'étude des armoriaux n'est pas pleinement satisfaisante, les sources numismatiques permettent d'apporter plus de nuance et d'affiner la chronologie. Ainsi, le lion des Lusignan fait son apparition dans le monnayage chypriote⁸ sur des deniers (*fig. 3*) frappés durant le règne d'Hugues III (1267-1284). Il faut attendre la régence controversée d'Amaury II⁹ (1306-1310) pour que la croix potencée de Jérusalem figure pour la première fois sur le revers de ses demi-gros (*fig. 5*)¹⁰. Ce n'est qu'en 1310, sur des gros et demi-gros frappés par le gouverneur et régent de Chypre, qu'est représenté sur l'avers un parti avec Jérusalem et Lusignan (*fig. 7*).

-

^{5.} Les armes des Lusignan, seigneurs du Poitou, diffèrent de celles des Lusignan, rois de Chypre, en ce sens que, chez les seconds, le lion est couronné.

^{6.} Armorial Le Breton, (éd.) Emmanuel DE BOOS, Paris, 2004. Les armoiries du roi d'Arménie, qui suivent immédiatement celles du roi de Chypre, semblent aller dans le sens d'une réalisation plus tardive, comme on le verra (ANF, AE/I/25/6, fol. 4).

^{7.} Le manuscrit est aujourd'hui conservé au sein de la famille Wijnbergen. Une copie, utilisée ici, est néanmoins consultable à la Bibliothèque royale de Bruxelles (KBR, fonds Goethals, ms. 2569).

^{8.} Le système monétaire chypriote de l'époque se décomposait ainsi : 1 gros valait 24 deniers ; 1 demigros valait 12 deniers.

^{9.} En 1306, soutenu par une partie de la noblesse, dont les Ibelin, il a écarté son frère, le roi Henri II, prétextant qu'il était trop malade pour régner et l'a exilé. Il a dès lors gouverné à sa place en tant que gouverneur et régent (gubernator et rector) de Chypre.

^{10.} Alors qu'à l'avers de ces monnaies figure le lion des Lusignan.



5. Demi-gros d'Amaury II (1306-1310) 6. Gros d'Henri II (1285-1306, premier règne)



7. Gros d'Amaury II (1310) 8. Gros d'Henri II (1310-1324, second règne)



9. Gros d'Hugues IV (1324-1359)10. Gros de Pierre Ier (1359-1369)

Clichés extraits de [https://en.numista.com/catalogue/kingdom_of_cyprus-1.html] (consulté le 27/04/2021).

Ces créations monétaires sont les seules et uniques fois où les deux armoiries ont été frappées sur la même face. À l'exception des deniers¹¹, c'est aussi la dernière fois que le

^{11.} Un denier d'Hugues IV (fig. 4) montre que sur ce type de monnaies de moindre valeur le lion des Lusignan continue à apparaître sur le revers et non la croix potencée de Jérusalem.

lion apparaît seul sur les monnaies¹² : à partir du second règne d'Henri II (1310-1324) sur l'avers est figuré un roi trônant et sur le revers est présente la croix potencée de Jérusalem (fig. 8).

Les rois de Chypre ont donc fait un usage assez libre de leurs armoiries et en ce sens Hugues IV n'a pas dérogé à la règle. En effet, l'examen des différentes sources armoriées de son règne montre qu'il s'inscrit pleinement dans les pratiques héraldiques de ses prédécesseurs. Il utilise ainsi indifféremment les armes des Lusignan, celles de Jérusalem ou un écartelé des deux. Il est à noter qu'il fait aussi usage des armes de la famille Ibelin (d'or à la croix pattée de gueules) dont est issue sa femme Alice. Mais ce que révèle l'examen de ces sources matérielles, c'est le rôle de Chypre comme plaque tournante des échanges commerciaux entre Orient et Occident dans la première moitié du XIV e siècle.

Les sources textuelles qui documentent le règne d'Hugues IV sont assez silencieuses. Néanmoins, en s'appuyant sur le contexte politique et économique de cette époque, les chercheurs s'accordent pour le considérer comme l'apogée du royaume de Chypre tant au niveau de la puissance que de la prospérité¹³. Un tel règne a dû produire bon nombre de sources archéologiques armoriées mais malheureusement, il ne nous en reste que très peu. Si les monnaies sont les plus répandues, elles sont d'une composition assez classique et présentent sur l'avers un roi trônant et sur le revers la croix potencée de Jérusalem (fig. 9)¹⁴. La légende s'inscrit elle aussi dans la continuité de ses prédécesseurs. En langage vernaculaire et allant de l'avers au revers on peut y lire : « Hugue Rei de Ierusal'm e de Chipre »¹⁵. Hormis les monnaies, seules quatre sources armoriées ont été préservées.

La première est située dans l'abbaye de Bellapais¹⁶. Au-dessus d'une porte du réfectoire (*fig. 11*), construit sous Hugues IV, sont gravées trois armoiries : celles du royaume de Chypre, celles de Jérusalem et celles des Lusignan.



11. Linteau armorié du réfectoire de l'abbaye de Bellapais.

^{12.} À partir du règne de Pierre I^{er} (1359-1369), un écu aux armes des Lusignan est placé aux pieds du roi (*fig. 10*).

^{13.} Edbury, The kingdom of Cyprus... (voir n. 1), p. 38 et 146.

^{14.} David Michael Metcalf indique à ce sujet que si les gros d'Hugues IV sont les monnaies chypriotes plus répandues aujourd'hui ce n'est pas parce qu'ils ont été les plus produits mais parce qu'ils ont été thésaurisés et cachés à partir de 1373-74 à la suite de l'attaque génoise sur Famagouste. Voir David Michael METCALF, « The gros grand and the gros petit of Hugh IV of Cyprus », *Revue numismatique*, 6^e série, t. 27, 1985, p. 130-131.

^{15.} *Ibidem*, p. 132. Si, dans son article, l'auteur montre avec précision les différences de graphie et l'omission de certaines lettres, on constate malgré tout que la formule reste la même.

^{16.} Située proche du port de Kyrenia sur la côte nord de l'île. Si l'abbaye a été fondée par Amaury peu après 1194, la construction de la majorité du monument est due à Hugues III. Seuls les cloîtres et le réfectoire ont été édifiés sous Hugues IV.

On les trouve également gravées sur trois pièces de dinanderie en métal précieux. La première présente les armes du royaume de Chypre écartelées avec Jérusalem aux 1 et 4 et Lusignan-Chypre aux 2 et 3 scandant une formule en arabe (*fig. 12*)¹⁷.



12. Dinanderie au nom d'Hugues IV de Lusignan (W. H. RÜDT DE COLLENBERG, L'héraldique de Chypre, Paris, 1974).

La deuxième, conservée au Louvre, fait figurer les armes des Lusignan-Chypre en son centre (fig. 13)¹⁸. Elles sont entourées d'un décor typiquement islamique comprenant une inscription et des personnages assis (sûrement des membres de la cour) entrecoupés par quatre médaillons où figurent une représentation du souverain également assis. Cette composition représentant la khāṣṣakīyya — l'entourage le plus proche du sultan responsable de fonctions symboliques signalées par les objets qu'ils tiennent dans leurs mains : la coupe pour l'échanson, le sabre pour le porteur du sabre... — était très fréquente dans la dinanderie des sultans et des émirs mamelouks. On la retrouve notamment dans un bassin également conservé au Louvre (fig. 14) et signé par Muḥammad ibn al-Zayn, artisan originaire de Mossoul et actif en territoire mamelouk à la charnière entre les XIII^e et XIV^e siècles¹⁹.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2021-7 © Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2021

^{17.} Ayant été vendue aux enchères dans les années 1950, c'est la seule photographie qui existe actuellement de cet objet (Wipertus-Hugo RÜDT DE COLLENBERG, *L'héraldique de Chypre*, Paris, 1974).

^{18.} Malheureusement, à l'heure actuelle, aucune photographie ne permet de connaître la décoration du bord extérieur de l'objet. S'il semblerait qu'il y ait une inscription, rien n'indique que des armoiries soient présentes.

^{19.} Estelle Whelan, *The public figure: political iconography in medieval Mesopotamia*, Londres, 2006, p. 1-48.



13. Dinanderie aux armes de Lusignan-Chypre (Musée du Louvre). Tous droits réservés au Musée du Louvre-Paris.



14. Bassin signé par Muhammad ibn al-Zayn (Musée du Louvre). Tous droits réservés au Musée du Louvre-Paris.





15 a et b. Bassin au nom d'Hugues IV de Lusignan (Musée du Louvre) Tous droits réservés au Musée du Louvre-Paris.



15 c. Bassin au nom d'Hugues IV de Lusignan : détails des armes des Ibelin (à gauche) et de Jérusalem (à droite) Tous droits réservés au Musée du Louvre-Paris.

Le troisième bassin (fig. 15a), également conservé au Louvre, a la forme caractéristique des bassins commandés par les sultans et les émirs mamelouks du début du XIV^e siècle. La particularité et l'intérêt de cet objet sont qu'il associe des éléments distinctifs de la représentation symbolique du pouvoir tant en Occident qu'en Orient. Occidentales, les armoiries de Jérusalem et celles des Ibelin (fig. 15c)²⁰ sont combinées avec une inscription en langage vernaculaire sur le bord du bassin : « Très haut et puissant Hugue roi de Ihierusalem et de Chipre que Dieu manteigne » (fig. 15b).

Néanmoins, du point de vue stylistique, cet objet s'inscrit pleinement dans le groupe des bassins réalisés sous le sultan mamelouk al-Nāṣir Muḥammad (1310-1341 pour son troisième et dernier règne, fig. 16) : calligraphie mettant en exergue le nom et les titres du commanditaire, inscriptions radiantes²¹ et emblème épigraphique (remplacé ici par les armoiries)²². L'inscription en arabe diffère pourtant des compositions habituelles et mentionne explicitement Hugues : Mima 'umila bi rasm al-mahali / li a'lā wa l-sharaf al-ra / fi' al-asnā Ūg / al-man'am 'alayhi al-tāli' / li dawā'ir mulūk al-Ifranj / Ūk di lāzinyān dāma' izzuhu (« De ce qui a été fait / par sa très haute Excellence, le splendide, / la noble éminence, Hugues / qui a reçu les faveurs [de Dieu] / qui est l'avant-garde des troupes d'élite des rois des Francs / Hugues de Lusignan, que sa gloire dure »). La proximité entre les deux inscriptions a fait dire à Sophie Makariou qu'elles ont donc pu être composées au même moment, au même endroit et pour servir un même but. Elle notait toutefois quelques différences : Jérusalem n'est pas mentionnée dans l'inscription en arabe alors qu'elle est la première dans la titulature des Lusignan et la formule « Que Dieu

^{20.} Elles rappellent que cette famille a fourni deux femmes à Hugues IV dont, on l'a déjà évoqué, Alice, couronnée et ointe en même temps que lui en 1324. Voir Sophie MAKARIOU, « Le bassin d'Hugues de Lusignan, nouvelle interprétation », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2009, p. 249. Il est à noter que c'est le seul cas où les armoiries des Ibelin sont représentées sur un objet ou un monument commandé par Hugues IV. Rien ne permet d'expliquer ce choix.

^{21.} Type de symbole sultanien et solaire formé par une inscription dont les hampes sont tournées vers le centre afin de dégager plus de place pour l'inscription et représentant ainsi les rayons du soleil.

^{22.} MAKARIOU, « Le bassin d'Hugues de Lusignan... » (voir n. 20), p. 243-244.

manteigne » était prononcée après l'onction de l'évêque, s'inclinant devant le roi, puis reprise à l'unisson par l'assemblée des nobles. La phraséologie de l'inscription en français la relie ainsi étroitement à la chancellerie des Lusignan²³. Il en est de même pour les armoiries. À leur examen, Sophie Makariou a détecté une différence de technique : si le reste du décor est incrusté, comme les artisans mamelouks le faisaient, les écus sont quant à eux gravés selon les techniques employées par les artisans chypriotes. Les armoiries et l'inscription auraient donc été réalisées dans un second temps, à Chypre. Plus qu'un cadeau du sultan, ce bassin serait une commande du roi de Chypre à un atelier mamelouk.



16. Bassin au nom du sultan al-Nasir Muhammad (British Museum).
Photographie de l'auteur.
Tous droits réservés au British Museum.

La question que ces trois objets soulève est celle de leur provenance, qui éclaire le rôle des rois de Chypre dans la Méditerranée orientale à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle. En effet, à la suite de la prise de Saint-Jean-d'Acre l'année précédente par le sultan al-Ashraf Khalīl, la bulle papale fulminée par le pape Nicolas IV en 1292 interdit le commerce avec le sultanat mamelouk pendant dix ans. Pour faire respecter cette mesure, les rois de Chypre entretenaient une petite flotte de galères qu'ils ont maintenu jusque dans les années 1320²⁴. Pourtant, en réalité, le commerce entre Famagouste, le port le plus important de l'île, et les ports levantins a été florissant à cette époque-là et ce pour deux principales raisons. La première était d'ordre politique et économique. En effet, si le

^{23.} Ibidem, p. 246-248.

^{24.} Edbury, The kingdom of Cyprus... (voir n. 1), p. 103.

roi Henri II a bien fait respecter l'interdit papal, il l'a fait seulement contre les navires qui n'étaient pas chypriotes – surtout s'ils venaient de Gênes, à qui le roi devait de l'argent. Cela permettait de faire de l'île (principalement de Famagouste) un vaste entrepôt commercial en Méditerranée orientale plutôt que d'être une simple étape vers les ports levantins. Cette situation enrichissait les marchands locaux et le roi qui pouvait prélever des taxes²⁵. La seconde tenait lieu aux acteurs de ces échanges. La fin de la domination franque en Terre sainte a en effet poussé au départ un certain nombre de communautés chrétiennes non-latines et arabophones des ports de la côte qui se sont réfugiées à Chypre et tout particulièrement à Famagouste, faisant ainsi grossir la population de la cité. Ce sont eux qui ont joué un rôle dans l'essor du commerce dans ce port, notamment en faisant office d'intermédiaires grâce aux contacts qu'ils avaient gardés avec les régions qu'ils avaient quittées²⁶. Néanmoins, ces échanges, illégaux au regard de la papauté, se sont normalisés à partir de 1326 lorsque des marchands chypriotes ont été autorisés à aller dans le sultanat mamelouk pour commercer (peut-être est-ce à cette occasion que les commandes ont été passées aux artisans mamelouks pour ces objets en métal précieux ?). Ce fut le premier exemple d'exemption des Chypriotes à l'interdit papal; il y en eut d'autres dans les décennies suivantes²⁷.

Ainsi, les différentes armes d'Hugues IV de Lusignan ont été apposées sur des supports issus d'échanges (la dinanderie réalisée dans le sultanat mamelouk) ou servant d'intermédiaires aux échanges (les monnaies). Cela ne dit toujours pas pourquoi il a fait un usage simultané de trois armoiries. Les raisons peuvent peut-être être cherchées dans la volonté de légitimation de ses titres tant au sein de son royaume qu'à l'extérieur.

En effet, comme on l'a vu, le titre de roi de Jérusalem n'a d'abord été porté que temporairement durant le règne d'Amaury I^{er}, entre 1197 et 1205. Il a fallu attendre 1269 pour qu'un roi de Chypre, Hugues III, soit de nouveau couronné roi de Jérusalem. À partir de cette date, et jusqu'à la mort du roi Jacques III en 1474, les Lusignan de Chypre ont porté ce titre. La chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291 l'a vidé de sa substance mais pas de son prestige et plusieurs lignées, notamment les Angevins puis les Aragonais, l'ont revendiqué. Face à ces concurrences, les rois de Chypre n'ont eu de cesse de renforcer leur légitimité à porter le titre de rois de Jérusalem.

Ce n'est donc pas un hasard si la croix potencée fait son apparition aux revers des monnaies à partir de la régence d'Amaury II²⁸, lui-même cherchant un moyen de combler un déficit de légitimité. Ce choix, qui venait renforcer la formule en langage vernaculaire « roi de Jérusalem et de Chypre²⁹ », permettait aux rois Lusignan d'asseoir leur légitimité en bénéficiant de la circulation de ces monnaies tant à l'intérieur de l'île qu'à l'extérieur grâce aux nombreux marchands qui venaient y faire des affaires. Ce double dispositif de légitimation peut également vouloir dire qu'ils se sentaient suffisamment menacés pour avoir à insister tant par l'écrit que par l'image sur leur droit à porter ce titre.

^{25.} Ibidem, p. 133-134.

^{26.} *Ibidem*, p. 101-102, GRIVAUD, « Les Lusignan... » (voir n. 2), p. 366 et Johannes Pahlitzsch, « The Mamluks and Cyprus: Transcultural Relations between Muslim and Christian Rulers in the Eastern Mediterranean in the Fifteenth Century », dans Rania Abdellatif, Yassir Benhima, Daniel König et Elisabeth Ruchaud (dir.), *Acteurs et transferts culturels en Méditerranée médiévale*, Munich, 2013, p. 12.

^{27.} Edbury, The kingdom of Cyprus... (voir n. 1), p. 151.

^{28.} À noter qu'elle n'apparaissait pas au revers des gros du premier règne d'Henri II (fig. 6) – où le lion des Lusignan figurait – mais que c'est le cas lors de son second règne.

^{29.} S'ils arboraient au revers le lion des Lusignan, les deniers d'Hugues III faisaient figurer l'inscription suivante : + hVGV€: R€I: D€ (avers) + IRL' m: €D' ChIPR: (revers). En faisant ainsi il inaugurait une formule reprise par tous ses successeurs jusqu'au roi Jacques I^{er} (1382-1398).

Toutefois, la numismatique ne fut pas le seul moyen dont disposaient les Lusignan pour valoriser leur titre de roi de Jérusalem. Les pratiques auliques et diplomatiques ont elles aussi été utilisées. Ainsi, leur double couronne donna lieu à deux cérémonies de couronnement distinctes. Si, pour la couronne de Chypre la cérémonie se déroulait à Nicosie, siège du pouvoir des Lusignan, celle pour la couronne de Jérusalem avait lieu à Famagouste, port tourné vers la côte levantine et résidence des réfugiés ayant quitté cette région. De plus, c'est à cette époque que le roi Henri II commença à s'intituler dans ses actes et dans sa correspondance diplomatique *Jerusalem et Cypri rex*³⁰.

CONCLUSION

L'utilisation que fait Hugues IV des différentes armoiries à sa disposition s'intègre pleinement dans une politique héritée de ses prédécesseurs visant à renforcer le pouvoir royal. Si le lion des Lusignan semble plutôt s'adresser à l'intérieur du royaume et sert à renforcer la figure du roi face aux prétentions de la noblesse locale³¹ et auprès des populations chypriotes³², la croix potencée de Jérusalem apparaît comme un moyen d'affirmation face aux autres dynasties méditerranéennes. Le prestige du titre permettait ainsi, tout comme le rôle d'entrepôt commercial de la Méditerranée orientale, de faire exister l'île et les Lusignan dans l'échiquier politique de la région. D'acteurs secondaires ils devenaient de ce fait des acteurs de premier plan. Ce rôle leur a ainsi permis d'associer de façon inédite différents signes hérités de la culture héraldique occidentale avec des codes issus du monde islamique.

Néanmoins, Hugues IV fait également preuve d'innovation en utilisant l'écartelé Jérusalem-Chypre devient, à partir de son règne, le blason des rois de Chypre. C'est sous cette forme que le royaume sera représenté dans les armoriaux et c'est cette composition qui sera modifiée pour accueillir les armes d'autres titres dont les Lusignan feront l'acquisition comme en 1393 lorsque le roi d'Arménie Léon VI³³ céda ses droits à son cousin Jacques I^{er}.



17. Sceau de Léon VI d'Arménie – 1384 (moulage, ANF, sc/B 20). Tous droits réservés aux Archives nationales (Paris).

^{30.} Edbury, The kingdom of Cyprus... (voir n. 1), p. 107-108.

^{31.} Dont on rapidement a vu qu'elle pouvait être turbulente et que son ralliement à un prétendant au trône pouvait faire basculer l'équilibre politique de l'île.

^{32.} Cette population était à majorité grecque. Ce qui expliquerait pourquoi le lion des Lusignan a été gardé sur les deniers, monnaies plus adaptées aux échanges quotidiens, et non sur les demi-gros et gros.

^{33.} Il avait comme armoiries un tiercé en pal avec l'Arménie en 1, Jérusalem en 2 et Lusignan-Chypre en 3 (fig. 17).